Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260408-202604034-DE

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
27/03/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/03/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 27 mars 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Gaylord SOATTO, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme GILBERT, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Corentin DAUVIER, Simon FORÊT et Marie SANTIAGO.

Absent excusé ayant donné procuration :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Laurence MORICE

2026-04-034 Élection de la CAO (Commission d'appel d'offres)

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

1- Composition de la commission

Considérant que :

Pour les communes de **moins de 3 500 habitants**, la commission est composée :

- du maire ;
- de **3 membres titulaires** et **3 membres suppléants** élus au sein du conseil municipal ;

2- Modalités de l'élection

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

- au scrutin de liste ;
- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260408-202604034-DE

3- Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

Listes n°1 : Membres titulaires : • Jérôme GILBERT • Matthias de MAUROY • Stéphane LE CLINCHE
Membres suppléants : • Mylène REBUT • Aurélie LAQUERRE • Simon FORÊT

4-Déroulement du scrutin :

Le conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée.
Après vote les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents : 15

b. Nombre de votants : 15

c. Nombre de suffrages exprimés : 15

5 – Calcul du quotient électoral

Pour mémoire, quotient électoral = Nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir

	Nombre de voix	Sièges attribués (quotient)	Reste	Sièges finaux
Liste n°1	15	2	9	6

6- Sont proclamés élus membres de la CAO :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
• Jérôme GILBERT • Matthias de MAUROY • Stéphane LE CLINCHE	• Mylène REBUT • Aurélie LAQUERRE • Simon FORÊT

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260408-202604034-DE

A l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal décident de :

- **PROCLAMER** les membres élus de la commission d'appel d'offres tels que désignés ci-dessus ;
- **PRÉCISER** que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

La secrétaire,
Laurence MORICE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 7 avril 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260408-202604034-DE